



## PRESENTATION DE LA RANDONNEE PERMANENTE : LE PUY/NÎMES

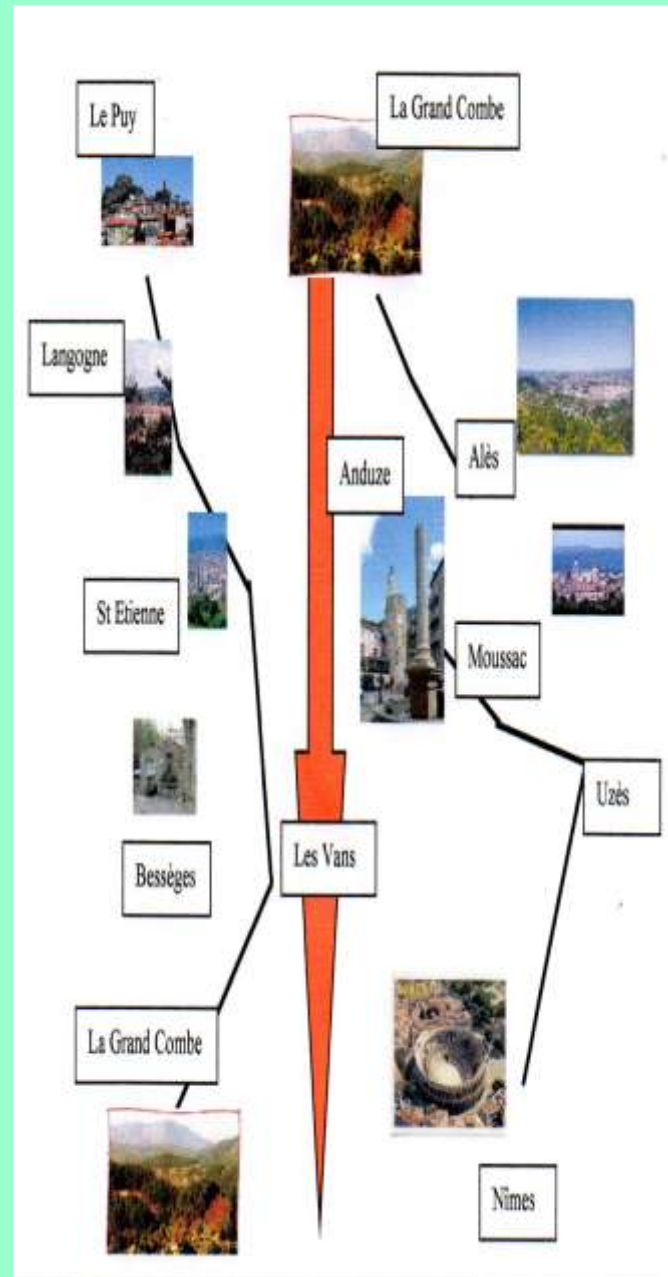
Organisé par le CODEP30, ce circuit de 412 Km, au départ du PUY, vous **mènera de la verveine ... à la farigoule** des Garrigues, avec quelques cols pour les Amicalistes des 100 cols.

Vous descendrez progressivement en direction du LANGUEDOC, en découvrant une multitude de sites très agréables, une diversité de cultures fruitières, des odeurs et senteurs toutes différentes au fil de votre avancée vers le SUD.

Vous arriverez à NIMES, après avoir parcouru une partie des CEVENNES.

### **Aucun délai n'est imposé**

Vous aurez la possibilité de pointer les contrôles BCN et BPF suivants : Saint Front, Lac du Bouchet, Château-Neuf de Randon, Loubaresse, Les Vans, Uzès.



## **BULLETIN D'INSCRIPTION A LA RANDONNEE PERMANENTE : LE PUY/NÎMES**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance: \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

N° tél : \_\_\_\_\_  
e-mail : \_\_\_\_\_  
Club : \_\_\_\_\_  
N° Club FFCT : \_\_\_\_\_  
N° de licence FFCT : \_\_\_\_\_

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter en son entier.

Je règle mon inscription par chèque à l'ordre du CODEP30 de cyclotourisme FFCT

Fait à.....  
Le .....

Signature



Site CODEP : <http://gard.ffct.org>

Responsable de la randonnée :

Jean-Claude HESSE

1 les Sarments 30390 ARAMON

04 66 57 06 38

codep30@neuf.fr

#### Tarif d'inscription :

- ◆ Inscription FFCT : 7 € (10 € pour les couples)
- ◆ Non licenciés FFCT : 9 € (12 € pour les couples)
- ◆ Gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans qui doivent être accompagnés

La Médaille incluse dans le prix d'engagement.



#### REGLEMENT

Article 1 : **Organisé par le CODEP30**, la randonnée permanente LE PUY/NIMES est longue de 412 Km, en traversant la HAUTE-LOIRE, la LOZERE et le GARD.

Article 2 : Sont admis les machines et tandems mus par la seule force musculaire.

Article 3 : **Chaque participant est considéré** comme en excursion personnelle. Il doit respecter le code de la route et les arrêtés municipaux. Il doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

Article 4 : L'itinéraire décrit ci-joint peut être commencé de n'importe quel lieu de contrôle. Le sens du circuit est au choix du participant. Il n'y a pas de délai pour effectuer la randonnée, mais elle doit être effectuée en une seule fois.

Article 5 : **Chaque contrôle sera validé par** l'apposition d'un tampon humide sur la carte de route. En cas d'impossibilité, le randonneur devra envoyer une carte postale au responsable de la randonnée.

Article 6 : L'homologation est accordée aux participants ayant recueilli tous les contrôles.

Article 7 : Les jeunes de moins de 18 ans doivent être accompagnés.

Article 8 : Le délai d'inscription est de 15 jours ( 1 mois en été) Pour toute correspondance, prière de joindre une enveloppe timbrée au responsable de la randonnée.

Article 9 : Le fait de participer à cette randonnée implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

RANDONNEE PERMANENTE :

# LE PUY NIMES

